

CHANCELLERIE D'ÉTAT

2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 | 2001 | 2000 | 1999 |

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA CHANCELLERIE D'ÉTAT

Votation du 27 novembre 2011

Second scrutin en ligne ouvert à tout le canton: coup double en 2011 à Genève

Pour la seconde fois en Suisse, tout un canton aura accès au vote par internet pour un scrutin officiel. Les quelque 240'000 électrices et électeurs genevois pourront en effet exercer dès lundi 31 octobre à midi leurs droits civiques par internet dans le cadre du scrutin du 27 novembre. Il s'agit du 20e scrutin officiel en ligne à Genève depuis 2003.

Du 31 octobre au 26 novembre, les 240'000 citoyennes et citoyens genevois pourront se prononcer en ligne sur les cinq questions cantonales qui leur sont soumises lors du scrutin du 27 novembre. Les 5800 électeurs de Chêne-Bougeries pourront aussi s'exprimer par voie électronique sur le référendum communal portant sur un plan localisé de quartier au chemin de Challendin. C'est la seconde fois à Genève et en Suisse que tout un canton peut utiliser le vote en ligne, après la votation cantonale genevoise du 15 mai dernier (voir communiqué du 19 mai).

Au terme de la procédure de vote, les utilisateurs seront redirigés vers un site distinct du site de vote où cinq questions relatives à la facilité d'utilisation du vote en ligne leur seront posées. Cette enquête s'inscrit dans le cadre des études de satisfaction relatives à l'administration en ligne à l'Etat de Genève.

Alors qu'en mai des efforts particuliers avaient été consentis avec succès pour améliorer le confort des utilisateurs, pour ce nouveau scrutin les algorithmes de cryptage et le chiffrement des données ont été mis à jour pour refléter l'évolution des pratiques en matière de sécurité des échanges électroniques.

Comme au mois de mai, la Confédération a renoncé à convoquer une votation ce mois de novembre. Dès lors, seul le droit cantonal est applicable au scrutin du 27 novembre. Cette votation suit de peu l'adoption par le Grand Conseil, le 14 octobre dernier, d'une modification de l'article 188 de la loi sur l'exercice des droits politiques qui ouvre la porte aux élections électroniques à Genève. Ce canal de vote pourrait notamment être utilisé lors du renouvellement des magistrats de la Cour des comptes, en 2012.

Le scrutin électronique prendra fin samedi 26 novembre à midi. Les personnes qui, à cette date, n'auront voté ni par internet ni par correspondance pourront encore se rendre dans l'un des 67 locaux de vote du canton le dimanche 27 novembre, de dix heures à midi.

Largement soutenu par les électrices et les électeurs en février 2009, le vote par internet repose à Genève sur un système composé à 80% de logiciels *open source*. Il est entièrement propriété de l'Etat. La maintenance corrective et évolutive est assurée par le centre des technologies de l'information (CTI), de même que le support aux utilisateurs.

[Lien vers la page des votations du 27 novembre 2011](#)